



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Cadastral Survey	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23440-181318/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 23440-181318	Date 2018-04-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-008-7522	
File No. - N° de dossier TOR-7-40158 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-05-08	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Leslie, Sandra	Buyer Id - Id de l'acheteur tor008
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2069 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 003 à la demande de soumission vise à répondre aux questions reçues concernant la soumission no 23440-181318/A

Question 1 : Les « Instructions générales pour les inondations de servitudes » demande une vérification terrain de la ligne de contour à des intervalles de 2 km et une matérialisation sur les limites non rectilignes. Est-ce que ces monuments doivent être placés directement sur le terrain plus haut que la ligne de contour de la zone d'inondation ou doivent-ils simplement être placés à proximité avec un rattachement à la ligne de contour?

Réponse 1 : Les monuments doivent être placés sur la ligne de contour de la zone d'inondation.

Question 2 : Il semble que la limite basse à arpenter corresponde à la limite naturelle originale de chaque réserve. Puisque cette limite sera dans le lit actuel du lac, est-ce qu'un permis d'arpentage provincial sera aussi requis? En particulier pour Shoal Lake qui, si je comprends correctement, est au Manitoba. Nous n'avons pas d'arpenteur du Manitoba dans notre équipe – est-ce que ce sera un problème? Sur le même sujet, pouvez-vous confirmer que la Manitoba a une législation similaire à la Loi sur le lit des cours d'eau navigables de l'Ontario, ou existe-il un régime de propriété différent pour cette province?

Réponse 2 : Les terres pour les servitude font toutes partie d'une réserve indienne. Les lois fédérales et les normes s'appliquent.

Question 3 : Si la servitude pour les terres hautes empiète, ou traverse des lots arpentés ou des terres qui sont sous un autre contrôle, doit-on les désigner séparément?

Réponse 3 : Non.

Question 4 : Est-ce que de l'imagerie Lidar de la rive et du contour des terres hautes seront fournis, ou devons-nous les acquérir nous-mêmes?

Réponse 4 : RNCan ne fournira pas d'images.

Question 5 : Sur les croquis fournis, on fait référence à « le détail additionnel est contenues dans le rapport complémentaire ». Pouvons-nous obtenir une copie de ce rapport, et est-ce que la cartographie pour toutes les parcelles, dans sa forme numérique, sera fournie au promoteur(s) retenu(s)?

Réponse 5 : Non aux deux questions.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES ET PLEINEMENT EN VIGUEUR